

Annexe 1A : Articulation du dispositif financier Animation MAEC avec les marchés publics Natura 2000



Union Européenne



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*

Je suis une structure qui réalise
l'animation N2000 pour le compte
de l'Etat (marché public)

Le marché Animation Natura 2000 couvre
la période 01/01/23-31/12/23 et intègre des
dépenses Animation MAEC

Je peux faire une demande d'aide
Animation MAEC pour les dépenses
initialement non prévues (dépenses
supplémentaires) et concernant
uniquement le volet appui à la
contractualisation (diagnostics)

Le marché Animation Natura 2000 couvre
pour partie la période 01/01/23-31/12/23 et
intègre des dépenses Animation MAEC

Sur la période couverte par le marché
public :
je peux faire une demande d'aide
Animation MAEC pour les dépenses
initialement non prévues (dépenses
supplémentaires) concernant uniquement
le volet appui à la contractualisation
(diagnostics)

Sur la période non couverte par le marché
public :
je peux faire une demande d'aide
Animation MAEC pour toutes les dépenses
Animation MAEC (volet animation + volet
appui à la contractualisation)

Le marché Animation Natura 2000 qui
intègre des dépenses animation MAEC se
termine avant le 01/01/23

Seul le dispositif Animation MAEC peut
prendre en compte les dépenses d'
animation MAEC (volet animation+volet
appui à la contractualisation)

Le marché Animation Natura 2000
n'intègre pas de dépenses animation
MAEC (cas en PC)

Je peux faire une demande d'aide
Animation MAEC (volet animation + volet
appui à la contractualisation)

Annexe 1B : Les collectivités en charge de N2000 et les dispositifs financiers Animation MAEC et Animation N2000



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

Je suis une collectivité qui assure
le portage N2000

L'animation MAEC est réalisée par la
collectivité en interne (en régie)

Les dépenses animation MAEC (volet
animation+appui à la contractualisation)
peuvent être soutenues par le dispositif
Animation Natura 2000

L'animation MAEC est réalisée par un tiers
(prestataire ou délégation de mission)

Seul le dispositif Animation MAEC peut
prendre en compte les dépenses
d'animation MAEC (volet animation+volet
appui à la contractualisation) (sauf si
celles-ci ont déjà fait l'objet d'une décision
juridique sur le dispositif Animation Natura
2000)